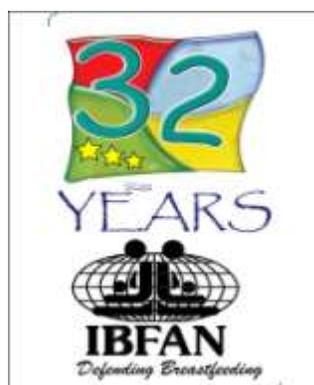


CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Session 62^e
Janvier 2013

**RAPPORT ALTERNATIF SUR LA
SITUATION DE L'ALLAITEMENT MATERNEL
EN GUINEE**



Janvier 2012

Sources:

- Ministère de la Santé et de l'hygiène Publique
- Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée (CNTG)

Préparé par :

AFPAMNIG/IBFAN- Guinée

Association des Femmes pour la Promotion de l'Allaitement Maternel et de la Nutrition Infantile en Guinée.

1) Données générales concernant le suivi de la CDE

Le Comité des Droits de l'Enfant examinera le deuxième rapport périodique de la Guinée en Janvier 2013.

Au dernier examen, en 1999 (session 20^e), IBFAN n'a pas envoyé au Comité des Droits de l'Enfant un rapport alternatif sur la situation de l'allaitement.

Lors de cet examen en 1999, le Comité des Droits de l'Enfant a fait des recommandations concernant la santé et la nutrition des enfants. Le Comité a fait la recommandation suivante à la Guinée (para 24) :

« Des efforts concertés doivent être déployés en particulier pour lutter contre la malnutrition et adopter et mettre en œuvre une politique nationale de nutrition pour les enfants ».

Depuis 2005, la Guinée a élaboré une politique d'Alimentation et de Nutrition qui a été validée par le Gouvernement et les partenaires, un protocole de prise en charge contre la malnutrition a été élaboré en 2008, et révisé en 2012.

Par rapport à l'allaitement maternel il existe une directive National, mais malgré cette directive, le taux d'allaitement exclusif à l'âge de 6 mois reste très bas 18%.

Les obstacles sont: le manque de texte réglementaire sur la commercialisation des substituts du lait maternel, la politique des IHABS et ICAB avait été abandonné le document de l'ANJE n'ont été validé.

2) Données générales sur l'allaitement maternel

Nombre de nourrissons de moins de 12 mois	34 800
D'enfants de moins de 2 ans	2 320 000
D'enfants de moins de 5 ans	12 590 000
Taux d'allaitement maternel à la naissance	80 %
Allaitement exclusif à l'âge de	
3 mois	95%
6 mois	18%
Taux d'allaitement à 12-15 mois	93 %
Durée moyenne de l'allaitement maternel	24 mois

Les taux sont rapportés uniquement lors des enquêtes EDS, MICS et SMART.

Les différences au niveau des régions et préfecture ne sont pas remarquables, cependant, il y a un déclin de l'allaitement du au manque de réglementation sur la commercialisation des substituts du lait maternel et au fait que beaucoup d'attention a été mis sur la prise en charge au dépend de la prévention. Comme conséquence tous les indicateurs de la prévention sont au rouge.

Un autre facteur qui explique aussi les taux très bas de l'allaitement exclusif est aussi le manque de suivi et supervision des activités de sensibilisation, le manque d'installation des groupes de

soutien dans les Préfectures et les clubs de soutien grands pères/ mères dans les districts.

3) Mesures prises par le gouvernement visant à protéger, promouvoir et soutenir l'allaitement maternel

Information spécifique concernant le Code International et/ou d'autres lois:

La loi nationale qui devrait implémenter le Code International du Marketing des Substituts du Lait Maternel en Guinée a été élaboré depuis 1997 mais n'a jamais été adopté.

Cours sur la promotion de l'allaitement maternel :

Il existe un cours sur le conseil en alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) de l'OMS de 2011 qui renferme le conseil en allaitement.

Au niveau de la communauté:

Au niveau communautaire, il existe des structures communautaires amies des bébés, des groupes de soutien dont la plupart ne sont pas fonctionnels.

La semaine mondiale de l'Allaitement Maternel est célébrée chaque année dans les régions et préfectures avec le financement de l'UNICEF et certaines ONG comme ACF, TDH.

4) Initiative Hôpitaux Amis des Bébé (IHAB)

En 2008, on compte 12 hôpitaux/cliniques/dispensaires ayant le certificat "Hôpitaux Amis des Bébé", sur un total de 38 cliniques et maternités dans le pays.

Les hôpitaux privés jusque maintenant ne sont pas évalués.

De puis 2008, l'UNICEF a arrêté son financement, étant le partenaire principale donc les activités étaient presque arrêtées. Depuis donc 2008 aucune structure n'a été certifiée, les supervisions ont été arrêtés ; c'est seulement en 2012 que ces activités ont repris.

5) Protection de la maternité pour les femmes qui travaillent

Les femmes des secteurs public et privé ont droit à un congé payé de maternité de 14 semaines dont 6 semaines avant et 8 semaines après l'accouchement.

Les congés sont payés par les employeurs.

A la reprise du travail, les femmes allaitantes ont deux heures de pause d'allaitement par jour.

La convention 3 sur la protection de la maternité est ratifiée par la Guinée.

6) VIH et alimentation infantile

La prévalence du VIH / SIDA est de 1,4% au niveau national.

Il existe une directive Nationale de l'alimentation du Nouveau nés et Nourrissons nés de mères séropositives.

Il existe des directives pour l'ANJE en Guinée et aussi un cours sur les actions essentielles en Nutrition qui améliorent la sante de la mère et de l'enfant qui renferme tous ces aspects qui sont cités plus hauts.

7) Obstacles et recommandations

Notons les obstacles/problèmes suivants:

- *Manque de réglementation sur la commercialisation des substituts du lait maternel ;*
- *Manque de Soutien des ONGs Nationaux qui travaillent pour la protection et promotion de l'allaitement maternel ;*
- *Manque de financement pour la réalisation des activités pour la promotion de l'allaitement maternel ;*
- *Manque de Suivi et supervision des activités déjà réalisées pour la sensibilisation ;*
- *Manque de suivi et supervision des activités de sensibilisation ;*
- *Manque d'installation des groupes de soutien dans les Préfectures et les clubs de soutien grands pères/ mères dans les districts*
- *Les structures communautaires amies des bébés, pour la plupart ne sont pas fonctionnel ;*

Voici quelques recommandations qui nous paraissent prioritaires pour améliorer la situation de l'allaitement maternel dans notre pays:

Réviser le code de commercialisation en Guinée et le rendre opérationnel.

Valider les directives relatives a l'allaitement maternel et a l'ANJE

Mettre en place les hôpitaux et les structures communautaires amis des Bébé

Former les Agents sur le counselling en Allaitement Maternel et alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE)

Elaborer les outils de gestion comme carte conseil, affiches, dépliants sur AM et l'ANJE